

Image not found or type unknown



Puis-je fermer mon terrain

Par **saladine**, le **16/06/2008** à **14:21**

bonjour, j'ai acquis une parcelle sur laquelle se trouve le trottoir et un bout de la route. le vendeur (la mairie) ne m'en a pas dit mot. l'acte est passé et publié ! le notaire n'a-t-il pas une responsabilité en ce domaine ? aucune régularisation de la situation (rétrocession du bout de parcelle) ne pointe son nez (administrations lentes et obtues).
question : puis-je fermer mon terrain à l'accès pour toute personne par la pose d'une clôture, ou autre moyen, et l'affichage d'un panneau "propriété privée" ?
à mon humble avis : oui ! je suis chez moi
merci de vos réponses.